



VILLE DE  
**Millau**

www.millau.fr

**COMMUNE DE MILLAU**  
**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 septembre 2020**

L'an deux mille vingt, le dix-sept septembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....27  
Votants.....35

**ETAIENT PRESENTS :** Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Louis JALLAGEAS, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Alain NAYRAC, Daniel DIAZ, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Bérénice LACAN, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Monsieur WOHREL**

**Délibération numéro :**  
**2020/153**  
**Délégation de service public pour l'exploitation du complexe cinématographique d'art et essai de Millau. Lancement de la procédure de mise en concurrence dans le cadre d'une concession de service.**

**ETAIENT EXCUSES :** Didier DAURES, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOUT, Charlie MEDEIROS, Fabrice COINTOT, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Karine ORCEL

**PROCURATIONS :** Didier DAURES pouvoir à Bernard GREGOIRE, Yannick DOULS pouvoir à Aurélie ESON, Marie-Eve PANIS pouvoir à Valentin ARTAL, Séverine PEYRETOUT pouvoir à Michel DURAND, Charlie MEDEIROS pouvoir à Corinne COMPAN, Fabrice COINTOT pouvoir à Jean-Pierre MAS, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE pouvoir à Corine MORA, Karine ORCEL pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS

**ETAIENT ABSENTS :**

Monsieur Valentin ARTAL est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - La Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : jeudi 24 septembre 2020, que la convocation du conseil avait été établie le jeudi 10 septembre 2020

La Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment pris en ses articles L.1411-1 et suivants,

Vu l'article 33 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,

Vu le décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession,

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 1er septembre 2020,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 7 septembre 2020,

Vu le rapport de la Maire, présenté ci-avant et annexé à la présente délibération conformément aux dispositions de l'article L.1411-4 du Code général des collectivités territoriales, présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le concessionnaire,

Considérant que par délibération n°194/2010 du 22 novembre 2010, la ville de Millau a confié l'exploitation du complexe cinématographique d'art et essai de Millau, par voie de délégation de service public, à la société Cinéode pour une durée de 5 ans à partir du 16 mars 2011 jusqu'au 16 mars 2015,

Considérant que par délibération n°224/2011 en date du 15 décembre 2011 cette convention de délégation de service public a été prolongée jusqu'au 16 mars 2021 afin de prendre en compte la durée d'amortissement des investissements en matériel de projection numérique.

Considérant que le contrat arrivant à échéance le 16 mars 2021, il convient de confirmer le principe de la délégation de gestion du complexe cinématographique de Millau et de lancer une procédure de renouvellement de la délégation de service public conformément aux articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Aussi, après avis de la commission culture du 3 septembre 2020, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

1. D'approuver le principe du renouvellement de la concession de service pour l'exploitation du complexe cinématographique art et essai de Millau pour une durée de 5 ans à compter du 17 mars 2021,
2. D'approuver les caractéristiques principales des prestations que devra assurer le concessionnaire, telles que définies dans le rapport de présentation annexé à la présente délibération,
3. D'approuver le règlement de consultation,
4. D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à engager une procédure de concession de service et à lancer l'avis de concession tel que défini à l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et du décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession, qui conduira à la désignation de l'exploitant du complexe cinématographique art et essai de Millau,
5. D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer le contrat de concession et tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

**Emmanuelle GAZEL**

La Maire de Millau  
Vice-Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

